



Groupement Départemental de LA MAYENNE
de la Fédération des personnels des services publics et de santé
F O R C E O U V R I E R E

Conférence Départementale

jeudi 22 septembre 2016

L'AVENIR DES EHPAD EN MAYENNE

Le jeudi 22 septembre 2016, 95 personnes de 16 EHPAD différents ont participé à la conférence départementale intitulée « L'Avenir des EHPAD en Mayenne ».

Elle était organisée par le Groupement Départemental FO Santé.

Frédérique NAY secrétaire Départementale FO santé a introduit cette conférence en présentant l'inventaire des EHPAD mayennais qui sont aujourd'hui au nombre de 62 dont 50 EHPAD Hospitaliers.

Elle présente l'objectif principal de cette journée, qui permettra la mise en évidence des difficultés quotidiennes rencontrées par les agents, en particulier leurs conditions de travail et d'exercice professionnel.

Au terme de cette journée un cahier de revendications sera remis aux financeurs que sont l'ARS et le Conseil Départemental.



Intervention de Loïc REVEILLE, Secrétaire Général de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Mayenne :



« Remerciements aux organisateurs qui m'ont invité.

Les conditions de travail dans le secteur hospitalier sont de plus en plus difficiles et les EHPAD n'échappent pas au problème. La qualité de la santé et de la prise en charge personnes âgées sont des éléments primordiaux dans une société qui se veut moderne et qui est avant tout vieillissante. D'ici à 2020 plus du quart de la population des pays de Loire aura 60 ans et plus. C'est dire l'importance du sujet que nous abordons aujourd'hui : la situation dans les EHPAD.

Les choix politiques de regroupement des EHPAD ne sont dictés que par des mesures économiques de rentabilisations financières que Force Ouvrière ne peut accepter sans y regarder au plus près.

En effet, au travers de cette pratique de regroupements forcés, des éléments indispensables au bien être des résidents comme des salariés des établissements sont remis en cause.

Je rappelle que dès que les salariés travaillent dans de mauvaises conditions des répercussions apparaissent sur la qualité de leur travail et par conséquent, ici, sur le bien être des résidents.

D'établissements à taille humaine, relativement proches du dernier domicile et de la famille pour les résidents, là où tout le monde se connaît, nous passons, petit à petit, à des structures qui, de plus en plus, ressemblent à des « usines à vieux » où l'efficacité économique l'emporte systématiquement

sur l'humain. Le petit déjeuner, la toilette, la distribution des médicaments etc... tout est au chronomètre, tant pis pour le petit mot de réconfort, les paroles qui font tant de bien quand la baisse de forme est là.

La déshumanisation est en route, les personnels sont de plus en plus contraints à agir comme des robots et les résidents traités comme des « stocks » à rentabiliser.

La diversité de statuts (public hospitalier, public territorial, associatif, privé lucratif, privé non lucratif...) des différents établissements dans ces conditions de regroupements fait aussi naître des inégalités.

Le regroupement à Laval, par exemple, des 3 EHPAD territoriaux au profit d'une seule structure installée à proximité d'une école de kiné et d'une école d'infirmière est présenté comme un grand progrès. Passer de structures de moins de 50 lits établies dans différents quartiers de la ville à une super structure de 120 lits

minimum installée dans un ancien site militaire peut légitimement poser question.

Quid des doublons de personnel, les cuisines par exemples (trois en une), mais aussi de la perte de repères pour les résidents amenés à déménager.

Ne sommes-nous pas dans une situation de retour aux « hospices » d'antan.

Nous ne devons pas oublier que se battre aujourd'hui pour de bonnes conditions de travail des personnels des EHPAD c'est aussi se battre pour un meilleur traitement des résidents et c'est construire notre avenir. Une société humaine jusqu'à la fin. »



**Intervention de Jean
Jacques PEAUD Secrétaire
Régional Force ouvrière :
Branche Santé**



« FO est souvent le seul syndicat à venir informer les agents des EHPAD. Au détour de nos rencontres, force est de constater qu'il faut toujours faire plus avec moins de moyens.

Les EHPAD sont le parent pauvre de la Fonction Publique Hospitalière.

C'est face à ce constat que la Fédération FO a rencontré récemment Mme BOITARD, Secrétaire d'Etat aux personnes âgées pour mettre en avant les aspects suivants :

Les effectifs :

- La question des effectifs, des conditions de travail pour les agents et de prise en charge pour les résidents est au centre de nos préoccupations, qui ont été rappelées

dans la motion adoptée par le Comité National d'avril 2016.

L'état alarmant des effectifs alors que le Plan Solidarité Grand Age (PSAG) préconisait un ratio d'ETP pour 1 résident. A ce jour il est de 0.6. Nous en sommes loin !

L'amélioration du taux d'encadrement par résident constitue la principale revendication FO.

Baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'Insuffisance des crédits fixés par l'ONDAM médico-social :

- Ces deux aspects découlent directement du pacte de responsabilité et des 50 milliards de coupes claires dans les dépenses publiques. Celles-ci affectent le niveau des allocations budgétaires arrêtées par les autorités de tarification ARS et Conseil Départemental.
- L'augmentation des cotisations salariales ne sera pas suivie de dotations pour les établissements d'où une charge supplémentaire

La réforme de la tarification :

- Cette réforme prise en application de l'article 58, va toucher 7800 EHPAD qui accueillent près de 574 000 personnes âgées dépendantes. Elle instaure une nouvelle contractualisation entre établissements, Ars et Conseils départementaux, via les CPOM (contrat pluri annuel d'objectif et de moyens) qui viendront se substituer aux conventions triparties. Nous demeurons perplexes sur cette nouvelle tarification d'autant que nous connaissons les conséquences dans les hôpitaux.

Nous dénonçons également :

- La mise en place du GSMS (genre de GHT pour EHPAD) qui génère une augmentation des dépenses pour les EHPAD.
- La mise aux normes des EHPAD avec plus de protocoles sans mettre les moyens pour y parvenir.
- Les fusions d'EHPAD

- Les effets de la loi « vieillissement, solidarité » qui prône le maintien à domicile des personnes âgées sans moyens supplémentaires pour les aidants.
- L'augmentation des aides à domicile avec des conditions de travail déplorables dans ces associations (ADMR...).

Un nouveau rapport de la cour des comptes préconise l'économie de 1 milliard d'euros supplémentaires soit 200 millions de moyens en moins pour les EHPAD, cela ne présage rien de bon pour l'avenir »

En conclusion sur cette question centrale des effectifs, nous insistons sur l'urgence d'un renforcement du taux d'encadrement de « un pour un. »

Le point de vue de FO est de considérer le financement des EHPAD au même titre que l'Enfance et la Santé.

« Il faut organiser un rapport de force. »



Extraits des témoignages :

EHPAD Evron : Xavier
Infirmier :



Sur le secteur EHPAD, il existe un partenariat avec les étudiants suivant une formation « Service aux Personnes ». Les étudiants viennent aider les agents lors de la prise des repas du midi et participent aux activités d'animation. Si cela est très appréciable, lorsque surviennent les périodes de vacances scolaires, l'absence des étudiants se fait ressentir et le manque de moyens en personnel devient flagrant. Il faut faire appel au volontariat auprès des personnels extérieurs aux services : secrétaires médicales, agents de services, kiné, ergothérapeutes, cadres de santé... De même les pratiques des soignants sont de plus en plus enseignées et validées sur les temps de stage, mais très rapidement les élèves soignants (IFSI,

AS, AMP,...) prennent seuls en charges des résidents. Avons-nous encore des effectifs suffisants pour assurer une qualité dans les missions d'encadrement et de formation de nos futurs collègues soignantes ?

*

Cossé le Vivien

Une aide soignante prend la parole :

« Il a été calculé qu'une Aide-soignante dispose de 6mn par personne grabataire pour le repas du midi comme du soir. »

*

Aide soignantes Urgences nuit CH Laval :

Nous constatons dans les différents EHPAD le manque de temps et d'agents pour les résidents.

*

Ambrières les vallées :



Une aide-soignante déplore le manque de temps de prise en soin des résidents et ajoute que les familles sont de plus en plus présentes et difficiles à gérer par leurs exigences plus ou moins légitimes. Elles sont de plus en plus sur le dos des professionnels, très critiques. Elles manquent de considération et de confiance mais nous pouvons les comprendre vu les prix qu'elles doivent payer mais nous n'en pouvons plus.

Une autre aide-soignante intervient pour dénoncer le non remplacement des IDE durant la période d'été. Les infirmières étaient 2 au lieu de 3.

Elle déplore également le manque de qualification du personnel. « Certains contractuels sont engagés sans aucune expérience, qualification ni formation !! Par exemple une ouvrière d'usine engagée pour pratiquer des soins sur la

personne âgée ! Je n'ai rien contre cette personne mais il y en a marre du manque de reconnaissance professionnelle et de la dévalorisation du diplôme d'aide-soignant. »



CH Mayenne,

Une infirmière dénonce l'état déplorable des chambres dû au manque de personnel et de temps pour le ménage et le manque cruel d'entretien du bâti.

Une autre collègue intervient :

« Le CVS (conseil de vie sociale) où sont présents des représentants des familles, pourrait être une aide pour la défense des résidents. Mais beaucoup de familles semblent résignées. Elles ont l'impression de ne pas être écoutées. Pire elles craignent qu'on leur demande de reprendre leur parent ou l'augmentation du prix de journée qu'elles ont du mal à assumer. »

« L'arrivée des bénévoles dans les EHPAD pose aussi des problèmes de sécurité puisque qu'ils sont amenés à remplir des tâches comme faire manger des personnes au risque élevé de fausses routes. Certains bénévoles sont découragés au regard des exigences administratives qu'ils doivent remplir comme des fiches de renseignements très personnels (demande d'extrait du casier judiciaire...). »

*

Saint Denis de Gastines :

Une aide soignante nous informe que l'ensemble du personnel a reçu un mail de leur direction qui annonce la fermeture de 3 EHPAD : Oisseau, Montenay et Juvigné. Ces structures vont être partiellement réparties dans 2 EHPAD existants. Ceci aura pour conséquence de déshumaniser notre profession en se retrouvant ainsi dans des gros EHPAD. Une autre préoccupation dans cet établissement est de généraliser le temps de

travail à 80 % ce qui permet ainsi de jongler avec les agents pour palier aux remplacements lors d'arrêts maladies sans remplacement.

Intervention d'une IDE à l'EHPAD aux HSLOM en arrêt maladie depuis 6 mois pour épuisement professionnel.



Malgré l'amour de son métier, elle choisi de venir témoigner de son expérience, de sa fatigue professionnelle, de son stress, de la surcharge de travail, de l'absence de cadre, des équipes avec beaucoup d'arrêts non remplacés et évoque aussi l'épuisement des personnels. Elle pointe également les dysfonctionnements quant à l'organisation :

Exemple :

- standard téléphonique assuré par l'IDE interrompant les actes de soins,

- remplaçantes baladées dans les services sans formation sans expérience,
- Exigence de polyvalence qui génère un risque pour le résident puisque manque de suivi.
- Le manque de matériel qui fait croître le nombre de TMS.

Tout ceci s'est terminé par un « burn out » et actuellement une impossibilité psychologique à reprendre mon travail.



Sébastien CH Mayenne :



Sébastien Lardeux déplore la détérioration continue des conditions de travail. Il en veut pour preuve,

l'augmentation importante de l'absentéisme, des maladies professionnelles et des troubles musculo-squelettiques.

Le personnel des EHPAD subit les politiques d'austérité.

Il rappelle que le Conseil départemental a décidé de fermer des EHPAD dans la seule vision financière de rentabilité.

Le conseil départemental ne tient pas compte du vieillissement de la population et donc de ses besoins,... D'autant que la Mayenne est victime de la désertification médicale et de la suppression des services publics.

Cette année, l'EHPAD de Saint Suzanne a fermé ses portes. Le conseil départemental a annoncé la fermeture de Montenay, Juvigné et Oisseau et la fusion de nombreux services logistiques.

Frédéric Résidences du Val de l'Oudon (49) :



Il intervient en précisant que son établissement est en direction commune avec le CH Haut Anjou, avec un directeur « référent » sur les RVO !

« La crainte des agents est de devoir venir travailler dans le 53 ce qui les éloignerait de leur domicile », de plus le risque de transfert du service administratif sur le 53, apporterait moins de souplesse pour la gestion des dossiers administratifs de l'ensemble des agents.

Il dénonce le remplacement des soignants par des agents en contrats avenir sans formation, avec une difficulté supplémentaire d'encadrement.

La reconstruction de l'EHPAD de Marrans sur Segré serait

l'occasion pour FO de demander une augmentation de postes en soins sachant que le week-end il y n'a qu'une infirmière présente seulement une journée de 10 heures, c'est pourquoi il y a énormément de glissements de tâches d'infirmière vers les aides

soignants, par exemple, distribution des médicaments par les AS, gestion des urgences le WE en l'absence des IDE, et de nombreux protocoles pour des soins infirmiers effectués par les AS, sans aucune valeur juridique de ces protocoles.

Par ailleurs, ces soins quotidiens auprès des résidents sont indispensables. Que décider en l'absence d'infirmière ?

C'est pour toutes ces raisons que nous maintenons nos revendications :

- conserver tous les agents en poste 7 jours sur 7, avec une amplitude de 7h30
- d'avoir une gestion du service des Ressources

- Humaines plus rassurante lors des arrêts de travail en supprimant la carence de 7h sans remplaçant
- d'avoir un agent remplaçant dès le premier jour d'arrêt et non de l'auto-remplacement !

*

Un membre du Comité départemental de défense FSU,

Emet le souhait d'avoir un débat citoyen sur le sujet du financement des EHPAD.

*

Xavier infirmier



- Fait part de son inquiétude quand à la transformation des « Conventions

tripartites » en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). La convention tripartite assurait un financement par les organismes de tutelle en fonction de critères précis :

- ARS : ce qui relève des soins ;
- Conseil Départemental : ce qui relève de la Dépendance ;
- Résident : ce qui relève de l'Hébergement (*hôtellerie, repas, entretien bâtiment,...*).

Le CPOM va modifier les choses :

Il y aura des objectifs à respecter afin d'avoir les financements et donc si les objectifs ne sont pas atteints, les ressources de l'EHPAD seront diminuées. La crainte est de voir que les EHPAD vont se transformer en lieux de fin de vie pour nos Aînés, ceux ayant une certaine autonomie étant maintenus le plus possible à domicile avec des aides du secteur privé. S'il ne reste que des GIR 1, 2 et 3 (résidents très dépendants), aurons-nous plus de moyens en personnel pour assurer un accompagnement respectueux et humaniste ?

D'un autre côté, ne risque-t-on pas d'avoir des personnes âgées très isolées en renforçant le maintien à domicile à tout prix dans un département comme la Mayenne où l'habitat est essentiellement rural et diffus. Ne risque-t-on pas de passer à côté de maltraitance lors de ces prises en soins isolées ?

Anthony. Evron



Lors de la réunion publique pour annoncer la fermeture de l'EHPAD de Sainte Suzanne, le président du Conseil Départemental et le Délégué Territorial de l'ARS ont annoncé clairement leurs politiques sur la prise en charge de la personne âgée dépendante dans notre département.

Leur politique est de développer le maintien à domicile en subventionnant les familles d'accueil, héberger en EHPAD les personnes âgées avec un GIR inférieur à 3.

Pour eux, la moyenne de séjour d'un résident en EHPAD ne devrait pas dépasser 2 ans à 2 ans et demi.

Nous ne pouvons pas accepter une telle vision de la prise en charge de nos aînés dans notre département rural.

*

Une aide soignante intervient pour dire son « ras le bol » d'être rappelée sur les CA/RTT/ RH, sur le manque de temps pour assurer les besoins de bases : propreté/nourriture.

« On essaye aussi de nous diviser en nous rappelant que les ergothérapeutes, psychothérapeutes... sont des postes créés en CDD pris sur des mensualités de remplacements. Nous avons besoin de tout le monde. Ces nouveaux postes ne devraient pas se substituer aux postes déjà existants. »

*

Claire, Animatrice en EHPAD associatif

J'interviens dans votre débat sur les EHPAD en Mayenne,

en expliquant que cela devient de plus en plus compliqué d'avoir une vie sociale et des animations au sein de notre Etablissement. Pour moi l'animation c'est l'affaire de tous, chacun de nous doit « animer » c'est-à-dire mettre de la vie auprès des résidents. Cependant comment y parvenir quand les besoins fondamentaux comme boire, manger, se reposer, être propre etc.. ne sont pas satisfaits. L'animation et la vie sociale sont essentiels au bien être de nos résidents mais ils doivent aussi être complémentaires du soin. Nous devons travailler ensemble autour du résident.



Yann (secrétaire GD 44)



Nous informe qu'en Loire Atlantique des fusions d'EHPAD

Publics/Privés existent déjà. Des constats sur des dégradations de prises en charge sont faits. Le syndicat FO a interpellé le Préfet qui semblait surpris de la situation. FO dénonce des « burn out » et il est prévu de revoir l'ARS ainsi que le conseil départemental.

*

Prise de parole d'une aide soignante :

« Par manque de moyens en personnel, les résidents ayant un pronostic vital engagé sont souvent transférés vers un service d'urgences. Récemment un résident est décédé sur un brancard aux urgences loin de l'équipe soignante qui s'occupait de lui au quotidien. Nous avons été très affecté et ressentons une certaine culpabilité de ne pas avoir pu accompagner dignement ce résident en fin de vie au sein de notre établissement. »

« Cela me fait mal au cœur de voir, lorsque je monte dans les étages, des résidents qui ont encore leur plateau repas devant eux

sans y avoir touché car les filles n'ont pas encore eu le temps de venir. On court tout le temps. »

Après tous ces nombreux témoignages la secrétaire Départementale remercie l'ensemble des personnes pour leur participation.



« Cette journée du 22 septembre aura sans conteste permis de confirmer les analyses du groupement Départemental FO s'agissant de la prise en charge des personnes âgées dans les EHPAD.

Elle confirme également la justesse de nos revendications.

Ainsi, la question des moyens et plus précisément de leur insuffisance est au centre des difficultés. Cela pèse sur la qualité de la prise en charge, sur la dégradation des conditions d'accueil, sur l'offre disponible (nombre de places, nombre de structures

notamment publiques insuffisant).

Vos témoignages confirment que cette pénurie génère beaucoup de situations qui font scandale reléguant à un rang accessoire la dignité des personnes accueillies.

Nous subissons également les conséquences de cette insuffisance de moyens et une non reconnaissance de nos professions.

C'est pourquoi, le groupement départemental de la Mayenne entend peser fortement pour qu'une prise de conscience des pouvoirs publics s'opère, afin que la prise en compte des personnes âgées nécessitant un accueil en structures telles que des EHPAD soit perçue comme une priorité.

Les investissements nécessaires doivent être considérés comme une ressource et non comme une charge. Ils sont l'expression de la solidarité que la nation doit à ses aînés. Ce secteur génère beaucoup d'emplois, de qualifications et d'activités.

En traitant publiquement de cette question comme nous

l'avons fait aujourd'hui, FO entend alerter l'opinion publique sur ce sujet important.

Il est plus que nécessaire de dégager des moyens et donc de rompre avec les politiques d'austérité qui nous sont imposées. En somme, il s'agit là d'un véritable choix de société en faveur des personnes âgées. FO rappelle son exigence de mettre en place une prise en charge pérenne et solidaire de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale.

Telles sont les EHPAD de demain auxquels FO aspire.

CAHIER DE REVENDICATIONS

- création des emplois statutaires nécessaires à la prise en charge des personnes âgées accueillies dans ces établissements,
- Améliorer au plan qualitatif et quantitatif les équipes intervenant auprès des personnes âgées en institution (renforcement de la pluridisciplinarité des équipes & accroissement

des effectifs pour aboutir au ratio de 1 pour 1)

- respect des réglementations en matière de temps et organisation du travail,
- reconnaissance des qualifications par des rémunérations revalorisées, des déroulements de carrières améliorés,
- création de places et d'établissements publics nécessaires permettant de répondre aux besoins de la population.
- Développer une offre publique bénéficiant des moyens nécessaires.
- Refuser les glissements de tâches.
- La titularisation de tous les contractuels sur les postes permanents.



Continuons à nous organiser pour faire changer les choses. »
Et de conclure comme le disait Bertolt Brecht

« **Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.** »



**PAS DE REPUBLIQUE
SANS
SERVICE PUBLIC**

**PAS DE SERVICE PUBLIC
SANS
ETABLISSEMENT DE
SANTÉ PUBLIC**

Pour tout contact : Syndicat FORCE OUVRIERE
HOPITAL LOCAL
4 rue de la Libération
53600 EVRON
Tél : 02 43 66 65 23
syndicatfo@hopitallocal-evron.fr

